



ADDITIF N°002/AD/CIPM/C.OLI/SG/2025

Portant correctif des insuffisances relatives aux Dossiers d'Appel D'offres
(001,002,003,004,005,006,007,008,009,010/AONO/RE/DK/C.OLI/SG/CIPM/2025)
REF. : L 091/L/ARMP/CRRMPE/CCR/CSPE/MTN/25 du 16 AVR 2025

Le Maire de la Commune de OULI, Maire d'ouvrage et Autorité Contractante, porte à la connaissance des prestataires intéressés aux Appels d'offres Nationaux Ouverts suscités que les DAO ont été modifiés en différents points ainsi qu'il suit :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) ; REGLEMENT PARTICULIER DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES (RPAO)
ET LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP), BORDEAU DES PRIX
UNITAIRES (BPU) ET DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)**

● AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) ;

AU LIEU DE :

- Une caution de soumission de 2% ou 1% du montant prévisionnel ;
-

LIRE PLUTOT :

Une caution de soumission de 2% du montant prévisionnel, soit :

1.830.000 (un million huit cent trente mille) FCFA pour l'acquisition du camion Benne dix roues
380.000 (trois cent quatre-vingt mille) FCFA pour la construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Primaire Publique de TAMONAGUEZE
170.000 (cent soixante-dix mille) FCFA pour la réalisation d'un forage équipé de PMH à MBORNGOKOU
1.000.000 (un million) de FCFA pour l'acquisition des lampadaires solaires
1.000.000 (un million) de FCFA pour la construction d'une mini adduction d'eau à énergie solaire à MBENGUE TIKO
1.300.000 (un million trois cent mille) FCFA pour l'ouverture de la route TAMONAGUEZE-BOMBENASSE (14Km)
379.000 (trois cent soixante-dix-neuf mille) FCFA pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Primaire Publique de MBENGUE TIKO
460.000 (quatre cent soixante mille) FCFA pour les travaux de réhabilitation de la piste agricole MBENGUE-TIKO-NDAMBI (8Km)

● REGLEMENT PARTICULIER DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES (RPAO) ;

CONSIDERER :

- les conditions de rejet et de recevabilité des rabais consentis par les potentiels soumissionnaires tel que définies par la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des marchés publics en son article 107 ;
- le rejet des cautions de soumission non revêtues de la mention manuscrite de l'établissement financier émetteur *et timbré*.

● CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

- Pour les Art. 3,6 et 7 :

AU LIEU DE : le chef de service du marché est le secrétaire général de la commune de OULI

LIRE PLUTOT : La mission du Chef Service du Marché est assignée au Chef Service Technique, Conformément aux dispositifs de la Circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics en son point III.1(34);

- Les Art. 25, 47, 48 et 53 :

AU LIEU DE : Le marché peut être résilié comme prévu à la section III Titre IV du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics;

LIRE PLUTOT : Le marché peut être résilié comme prévu à la section II, sous-section I, Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018



- Les Art. 28(AO Nos 05) et Art. 49(AO Nos 01,02, 04, 08 et 09)

AU LIEU DE : Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du cocontractant et fournis à l'autorité Contractante.

LIRE PLUTOT : La mise en forme de tous les documents définitifs constitutifs du Marché incombe au Maître d'ouvrage par sa structure interne de gestion administrative des marchés, conformément à la Circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics en son point VII (122).

- Pour les DQE et BPU des AO 004 et 010 : Bien vouloir insérer dans le BPU tous les prix figurant dans le DQE.

N.B : Par conséquent, les ouvertures des plis précédemment prévues pour les 21 et 22 avril 2025 sont reportées aux 05 et 06 mai 2025 aux lieu et heures initialement indiqués.

Le reste sans changement.

Par ailleurs, il invite les soumissionnaires à se rapprocher de ses services afin de prendre connaissance de l'additif modifiant certaines dispositions desdits DAO.

Le Maire sait pouvoir compter sur la bonne compréhension de tous.

Fait à OULI le 21 AVR 2025

Le Maire

Ampliations :

- ❖ MINMAP/K ;
- ❖ ARMP/Est ;
- ❖ P/CIPM/C.Ouli ;
- ❖ Chrono/Archives.

